

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

**Description:**

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [theriaultg-cssdn-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/7a821d9aa76387cb018ab527>

Date d'obtention : 2025-04-22 18:09:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode est claire et simple quand nous la connaissons. Il suffit de suivre la méthode pour éviter bien des dégâts dans la vie de plusieurs jeunes adolescents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle va me permettre d'agir de la bonne manière et d'éviter des erreurs par manque de connaissances sur le sujet. Je suis maintenant outillée et confiante dans la marche à suivre. Le rôle de chacun est claire.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout d'abord m'assurer de la sécurité physique et émotionnelle de chacun. Suivre la méthode et éviter de poser trop de questions.